

**Objet : RS - Attribution de subventions - Secteur habitat**

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 58

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Cyrille Causse
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Anne-Marie Barouti à Martine Lambert - de Stéphane Bochet à Philippe Gamen - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Max Joly à Aloïs Chassot - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Walter Sartori - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmals - de Bruno Stellian à Grégory Basin - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Céline Vernaz à Alexandra Turnar - de Philippe Vuillermet à Sophie Bourgade - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Alain Saurel

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 22 mai 2025

délibération n° 098-25 C

objet **RS - Attribution de subventions - Secteur habitat**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, indique que 4 demandes de subvention ont été déposées et instruites au titre de la compétence équilibre social de l'habitat, hors subventions concernant l'AMI Logement d'Abord et Mon Pass Rénov' (dans le cadre du service France Rénov').

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) sollicite Grand Chambéry dans le cadre de ses missions d'informations juridiques, financières et fiscales au public sur toutes les questions relatives à l'habitat et au logement. Grand Chambéry adhère à l'ADIL de la Savoie et verse une cotisation annuelle.

Grand Chambéry est classée dans la liste des zones tendues pour 18 de ses communes depuis la parution du décret n° 2023-822 du 25 août 2023, ce qui soumet désormais l'agglomération à l'obligation relative à l'observatoire local des loyers (OLL).

L'ADIL de la Savoie a proposé d'adosser l'OLL de Grand Chambéry et celui de Cœur de Savoie à celui de Grand Lac pour, à terme, permettre la mise en place d'un OLL à l'échelle de zones d'urbanisation continues. En 2024, Grand Chambéry a soutenu l'ADIL de la Savoie pour la préfiguration de l'OLL. A l'issue de cette phase et en tenant compte du seuil minimal de 6 000 logements locatifs loués vides nécessaires pour une zone d'étude, Grand Chambéry s'est positionnée pour définir deux zones d'études sur le territoire :

- zone 1 : la commune de Chambéry (6 494 logements),
- zone 2 : 37 autres communes de Grand Chambéry et 41 communes de Cœur de Savoie (8 483 logements).

L'association Régie Coup de Pouce sollicite Grand Chambéry dans le cadre de l'action de logement intergénérationnel solidaire menée par l'association en Savoie. L'association se charge de créer du lien intergénérationnel au sein de différents types de logements en proposant une procédure de sélection et d'accompagnement.

En 2024, 21 cohabitations/colocations intergénérationnelles ont été concrétisées sous des formes diversifiées sur le territoire de Grand Chambéry : cohabitation intergénérationnelle entre particuliers, colocation de jeunes au sein de résidences de bailleurs sociaux, colocation de jeunes au sein d'habitats inclusifs. Au total, 85 personnes ont été aidées dans leur démarche de recherche de logement.

En outre, l'association a également organisé des moments conviviaux collectifs, orienté des publics vers des solutions d'accès au logement, communiqué et sensibilisé au dispositif. Plusieurs actions de promotion ont été réalisées en 2024.

L'objectif de la Régie est de pérenniser les actions pour arriver à l'objectif de 30 cohabitations/colocations intergénérationnelles en 2026.

L'AFEV est une association qui crée du lien entre les campus et les quartiers en développant des programmes de solidarité dans lesquels des milliers d'étudiants s'engagent auprès des enfants, des jeunes et des habitants des quartiers populaires.

A Chambéry, l'association met en place du mentorat bénévole et l'intervention de jeunes volontaires en service civique dans des établissements de Chambéry.

En partenariat étroit avec le CROUS, l'association a développé une nouvelle action démarrée en septembre 2023 : les colocations à projets solidaires. Ces colocations permettent à des jeunes de moins de 30 ans de choisir une colocation à loyer modéré et de s'engager à mener des projets collectifs qui créent du lien et de la solidarité entre les habitants.

28 kapseurs ont été recrutés pour la deuxième année par les équipes de l'AFEV et vivent dans deux résidences du CROUS : au foyer étudiant des Alpes au centre-ville de Chambéry et au Chaney sur le campus de Jacob-Bellecombette. Ces kapseurs vivent soit en colocation de 3 ou 4 étudiants, soit dans une chambre étudiante.

Ces actions contribuent à la mise en œuvre du programme d'orientations et d'actions habitat du PLUi HD. Dans un contexte de crise du logement, il paraît important de soutenir les associations qui œuvrent pour développer et innover dans les solutions de logement.

Unitoit accompagne les groupes d'habitants, les collectivités et les professionnels souhaitant développer des projets d'habitat participatif sur le territoire de la Savoie.

En 2024, Grand Chambéry a soutenu Unitoit afin de contribuer à l'émergence d'une démarche territoriale adaptée aux besoins du territoire et de Grand Chambéry.

Au titre de l'année 2025, Unitoit sollicite une subvention pour l'organisation des rencontres régionales de l'habitat participatif. Le budget initial ne permet pas de répondre à cette sollicitation dans l'immédiat. Dans l'hypothèse de reliquats budgétaires, la demande sera réétudiée en cours d'année.

Association	Action	Montant attribué en 2024	Montant proposé en 2025
ADIL de la Savoie	Observatoire local des loyers	14 502 €	24 941 €
Régie Coup de Pouce	Dispositif 1 toit 2 générations Depuis 2024 : Révolutionnons le logement, soutenir le développement des cohabitations innovantes, alternatives sur le bassin chambérien	9 500 €	9 500 €
AFEV	Colocations à projets solidaires	5 000 €	5 000 €
Unitoit	Favoriser le développement et la démocratisation des nouveaux modes d'habiter (habitat participatif notamment) dans l'agglomération chambérienne	8 000 €	0 €
<b>Total</b>		<b>37 002 €</b>	<b>39 441 €</b>

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

**Vu** l'arrêté n° 2023-066 A relatif au départ du président,

**Vu** l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 11 avril 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Gaëtan Pauchet, Thierry Repentin, ne prenant pas part au vote), décide :**

**Article 1 : d'approuver** le versement de subventions pour un montant de 39 441 € selon la proposition ci-dessus,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **098-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de subventions - Secteur habitat
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	22 mai 2025
Annexe(s) :	convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250522-lmc1H33718H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33718H1

Date de transmission en Préfecture :	27 mai 2025
Date de réception en Préfecture :	27 mai 2025
Date de publication sur le site internet:	mercredi 28 mai 2025